



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-55**

Séance publique du

3 février 2017

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170203- lmc1103788-DE-1-1
Date de signature : 07/02/2017
Date de réception : mardi 7 février 2017
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : REMBOURSEMENT TOTAL OU PARTIEL DES DROITS DE
SCOLARITÉ DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD EN CAS DE MODIFICATION DE
SITUATIONS FAMILIALES OU PÉDAGOGIQUES - 2e COMMISSION D'EXONERATION**

Le 3 février 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 27/01/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Reine MERGER, Madame Gaelle LENFANT à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Claude MAINA à Eric CHEVALIER.

Excusés sans pouvoir :

Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Conservatoire Darius Milhaud

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 FÉVRIER 2017

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : REMBOURSEMENT TOTAL OU PARTIEL DES DROITS DE SCOLARITÉ DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD EN CAS DE MODIFICATION DE SITUATIONS FAMILIALES OU PÉDAGOGIQUES - 2E COMMISSION D'EXONERATION-
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n°2016-191 du 2 mai 2016, la Ville a fait adopter sa nouvelle grille de tarifs des droits de scolarité et de location d'instruments pour l'année scolaire 2016/2017. Elle a aussi prévu la possibilité, pour certaines familles à faibles revenus, de bénéficier d'une réduction pour payer leur scolarité. Le montant de l'exonération accordée sera déterminé en fonction du quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales.

Cependant, ce critère objectif ne tient pas compte de situations revêtant un caractère exceptionnel et qui restent à l'appréciation de la commission d'exonération. De même, le quotient familial calculé au regard de ressources déclarées pour l'année N-1 peut ne pas refléter des changements intervenus dans le foyer fiscal dans l'année en cours (divorce, décès, perte d'emploi, etc.), changements entraînant une dégradation importante de la situation financière du demandeur.

C'est ainsi que le 20 octobre 2016, la commission a pu examiner, une première fois, 31 dossiers.

Le 12 décembre 2016, elle s'est à nouveau réunie pour statuer sur 18 demandes (2 dossiers incomplets ont été écartés). Elle s'est prononcée sur ces différents dossiers au regard des pièces fournies afin de proposer un taux qui soit en correspondance avec leurs situations financières (cf tableau).

C'est pourquoi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **VALIDER** le tableau d'exonération, ci-annexé, permettant d'attribuer un taux d'exonération pour les 18 demandes d'exonération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipal à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2017-55 - REMBOURSEMENT TOTAL OU PARTIEL DES DROITS DE SCOLARITÉ DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD EN CAS DE MODIFICATION DE SITUATIONS FAMILIALES OU PÉDAGOGIQUES - 2E COMMISSION D'EXONERATION-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

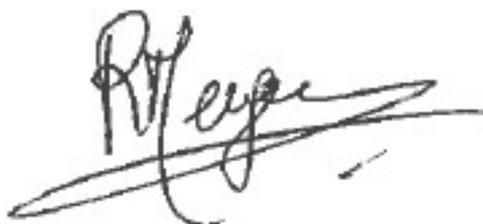
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

PROPOSITION DE LA COMMISSION D'EXONERATION - ANNEE 2016/2017

COMMISSION DU 12 / 12 / 2016

NOM/PRENOM	MONTANT SCOLARITE	QUOTIENT FAMILIAL (SOURCE CAF)	TAUX APPLIQUE	MONTANT DU APRES ABATTEMENT (PROPOSITION DE LA COMMISSION)
ALEXALINE Dimitri	415 €	Pas inscrit à la CAF	50%	207,50 €
CHANTECLAIR Ariane	540 €	Pas inscrit à la CAF	75%	135,00 €
DENECHAUD Jules	205 €	542 €	25%	153,75 €
EL KHAZROUNI Amal	205 €	760 €	25%	153,75 €
FASSASSI Tossi	415 €	527 €	25%	311,25 €
HEIM Jean-Louis	155 €	527 €	25%	116,25 €
FOUQUE Solène	270 €	456 €	50%	135,00 €
HAMEDANIAN Kaveh	415 €	202 €	75%	103,75 €
KARAMAZOV Alma	310 €	648 €	25%	232,50 €
MENICUCCI Ioannès	310 €	102 €	75%	77,50 €
PANCHEVRE Théo	540 €	445 €	50%	270,00 €
PARISOT Antoine	415 €	1 631 €	50%	207,50 €

PROPOSITION DE LA COMMISSION D'EXONERATION - ANNEE 2016/2017

COMMISSION DU 12 / 12 / 2016

NOM/PRENOM	MONTANT SCOLARITE	QUOTIENT FAMILIAL (SOURCE CAF)	TAUX APPLIQUE	MONTANT DU APRES ABATTEMENT (PROPOSITION DE LA COMMISSION)
PEICAUD Anna	270 €	652 €	50%	135,00 €
POLCARO Marta	730 €	367 €	75%	182,50 €
RYBAKA Marion	415 €	EN COURS	75%	103,75 €
SANCHEZ Clara Zali	205 €	120 €	100%	0,00 €
VALENTIN Rose	135 €	959 €	0%	135,00 €
ZIELINSKI Jan Jacob	415 €	1 300 €	0%	415,00 €
	6 365 €		Total des frais de scolarité après abattement	3 075,00 €

TABLEAU DE SUIVI DES EXONERATIONS
ANNEE 2016

POURCENTAGE	100%	75%	50%	25%	0%
QUOTIENT	ENTRE 0 ET 125	ENTRE 125 ET 225	ENTRE 225 ET 450	ENTRE 450 ET 850	AU DELA DE 850